

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
3310	I25IA223630	15	17/11/2025	0			1	1
Consommation totale relevée								1
Consommation facturée (m3)								1
Détail de votre facture	Tarif voté au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC		
Distribution de l'eau				38,60	2,13	40,73		
Abonnement Eau	01/01/2025	6 mois	73,00000	36,50	2,01 (5.5%)	38,51		
Consommation Eau	01/01/2025	1 m3	2,10000	2,10	0,12 (5.5%)	2,22		
Collecte des eaux usées				32,40	3,25	35,65		
Abonnement Assainissement	01/01/2025	6 mois	61,50000	30,75	3,08 (10%)	33,83		
Consommation Assainissement	01/01/2025	1 m3	1,65000	1,65	0,17 (10%)	1,82		
Organismes publics				0,56	0,03	0,59		
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	01/01/2025	1 m3	0,10500	0,11	0,01 (10%)	0,12		
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025	1 m3	0,07000	0,07	0,00 (5.5%)	0,07		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	01/01/2025	1 m3	0,06000	0,06	0,00 (5.5%)	0,06		
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025	1 m3	0,32000	0,32	0,02 (5.5%)	0,34		
Total de votre facture				71,56	5,41	76,97		
Montant total à payer				71,56	5,41	76,97		

- **Difficultés de paiement** : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement du présent acte.

MODES DE PAIEMENT

Par TIP SEPA : Datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sansagrafer et sans aucun autre document.

Par Chèque : à l'ordre du TRESOR PUBL IC, accompagné du volet TIP non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP.

Par virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

Compte Trésor Public Saint Céré : Domiciliation BDF CAHORS / IBAN : FR64 3000 1002 46E4 6200 0000 073

Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du CGCT.

VOIE DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (Article L. 1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. A titre d'exemple :

- redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 euros).
- consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.

* Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Médiateur de l'eau : Une fois les voies de recours internes au service de l'eau épuisées, tout abonné peut saisir un médiateur de l'eau ou tout autre moyen de recours non contentieux de règlement des différends. La médiation est gratuite, l'avis rendu par le médiateur est confidentiel et le consommateur est libre de l'accepter ou non. Les coordonnées de la médiation de l'eau sont les suivantes :

Médiation de l'Eau - BP 40 463 - 75366 PARIS CEDEX 088 - contact@mediation-eau.fr